

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 2 (1890)
Heft: 5

Rubrik: Photo-Club de Neuchâtel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Omnia luce!

REVUE SUISSE
DE
PHOTOGRAPHIE

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : Société genevoise de photographie. — Photo-Club de Neuchâtel. — Société photographique de Lausanne. — A propos de l'exposition de la Société genevoise de photographie. — L'émulsion ammoniacale au gélatino-bromure d'argent. — La phototypie (*suite*). — Photographie des débutants (*suite*). — De l'irrégularité dans les dimensions des plaques photographiques. — La photographie aérienne. — Faits divers. — Nos illustrations. — Bibliographie. — Publications reçues. — Revue des journaux photographiques. — Annonces. — Hôtels suisses pourvus d'une installation photographique. — Comptoir pour l'échange, la vente et l'achat des appareils photographiques d'occasion.

Société genevoise de photographie.

Nous n'avons pas reçu le procès-verbal de la séance de mars de cette société. Nous prions de nouveau MM. les Secrétaires des sociétés suisses de photographie d'envoyer leurs procès-verbaux *avant le 20 de chaque mois*.

La course de printemps de la Société genevoise est fixée au 11 mai. C'est au Comité qu'est laissé le choix de la localité à visiter.

Photo-Club de Neuchâtel.

Séance du 1^{er} avril 1890.

Présidence de M. CHABLE, président.

MM. Russ-Suchard et Louis Pernod fils sont reçus membres du Club.

Il est fait lecture d'un long et intéressant rapport de M. Mauler sur l'exposition photographique de Lausanne.

M. Chable ajoute au sujet de cette exposition qu'il aurait désiré que les photographes amateurs fussent séparés des photographes de profession.

Sur sa proposition les membres du Club prennent l'engagement pour les prochaines expositions suisses de ne participer qu'à celles où cette distinction sera établie et où chaque amateur déclarera par écrit n'avoir exposé que des photographies qu'il a faites et achevées lui-même.

L'assemblée se montre favorable à l'idée d'une exposition annuelle et commune aux quatre sociétés photographiques suisses dont chacune en serait chargée à tour de rôle. La chose est remise au comité qui s'en occupera en temps utile.

Des questions d'administration intérieure occupent une partie de la séance.

M^{me} Godet offre le jeton de présence, consistant en une charmante épreuve (13 × 18) de la ville tirée sur papier au ferro-prussiate.

Des remerciements sont votés à M^{me} Godet ainsi qu'à M. Mauler pour son rapport écrit.

P. A. P.

Société photographique de Lausanne.

Séance du 8 avril 1890.

Présidence de M. O. WELTI, président.

Seize membres sont présents.

MM. Martinet, professeur et Auguste Trüb sont reçus membres de la société.

MM. Holl et Bonnard présentent leur rapport sur les résultats artistiques et financiers de l'Exposition.